MANUEL DU PLAN D'ENTRETIEN JAGUAR

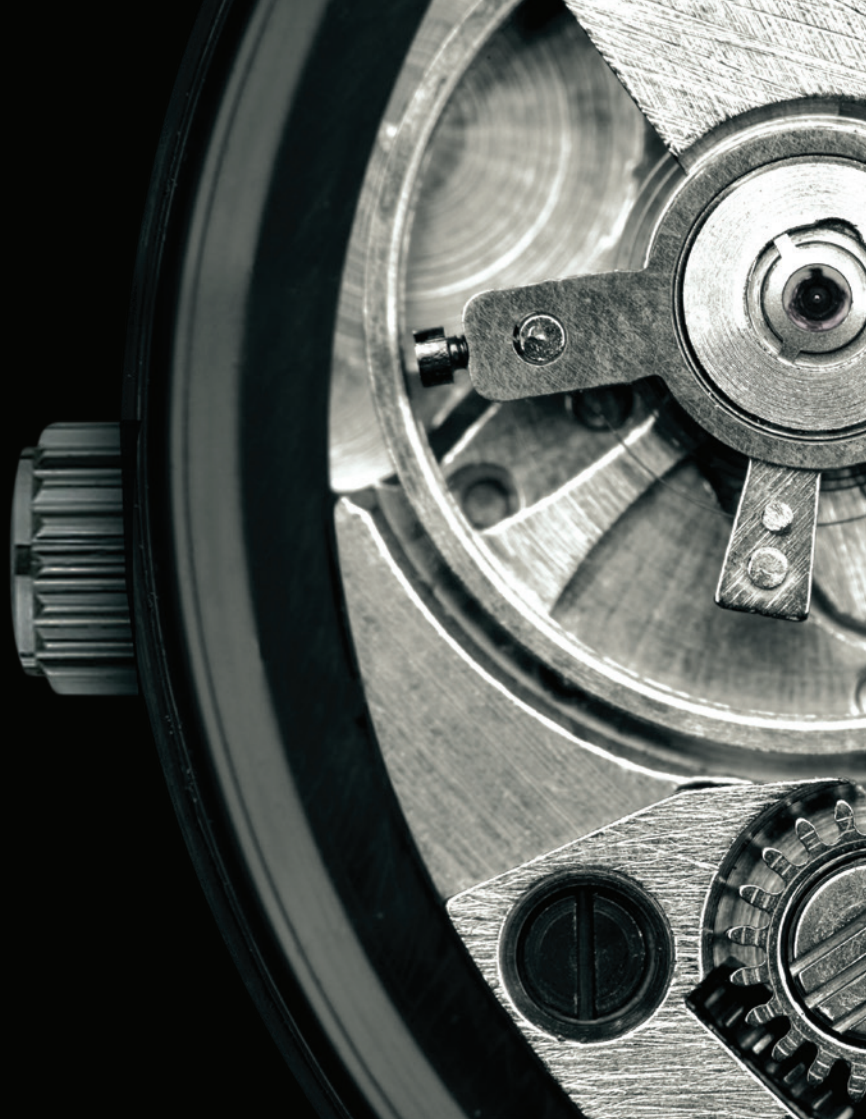

JAGUAR

LE MEILLEUR SERVICE POUR VOUS ET VOTRE JAGUAR

SOIGNEZ VOTRE JAGUAR AVEC PRECISION

Nous vous remercions pour l'achat d'un plan d'entretien Jaguar Care pour votre nouvelle Jaguar XE Diesel.

Comme toujours, nous nous efforçons à vous offrir le meilleur service possible, raison pourquoi ce contrat couvre tous les travaux d'entretien prévus par le constructeur pendant une période de 3 [4] [5] ans ou 60.000 [90.000] [120.000] km. Votre voiture sera soignée par nos techniciens hautement qualifiés afin que vous puissiez jouir pendant de nombreuses années du plaisir de conduire votre Jaguar XE.

Au-delà des travaux d'entretien prévus par le constructeur vous bénéficiez en plus des mises à niveau de l'AdBlue et de Jaguar Assistance pendant toute la durée du contrat et du remplacement des balais d'essuie-glace à chaque entretien.

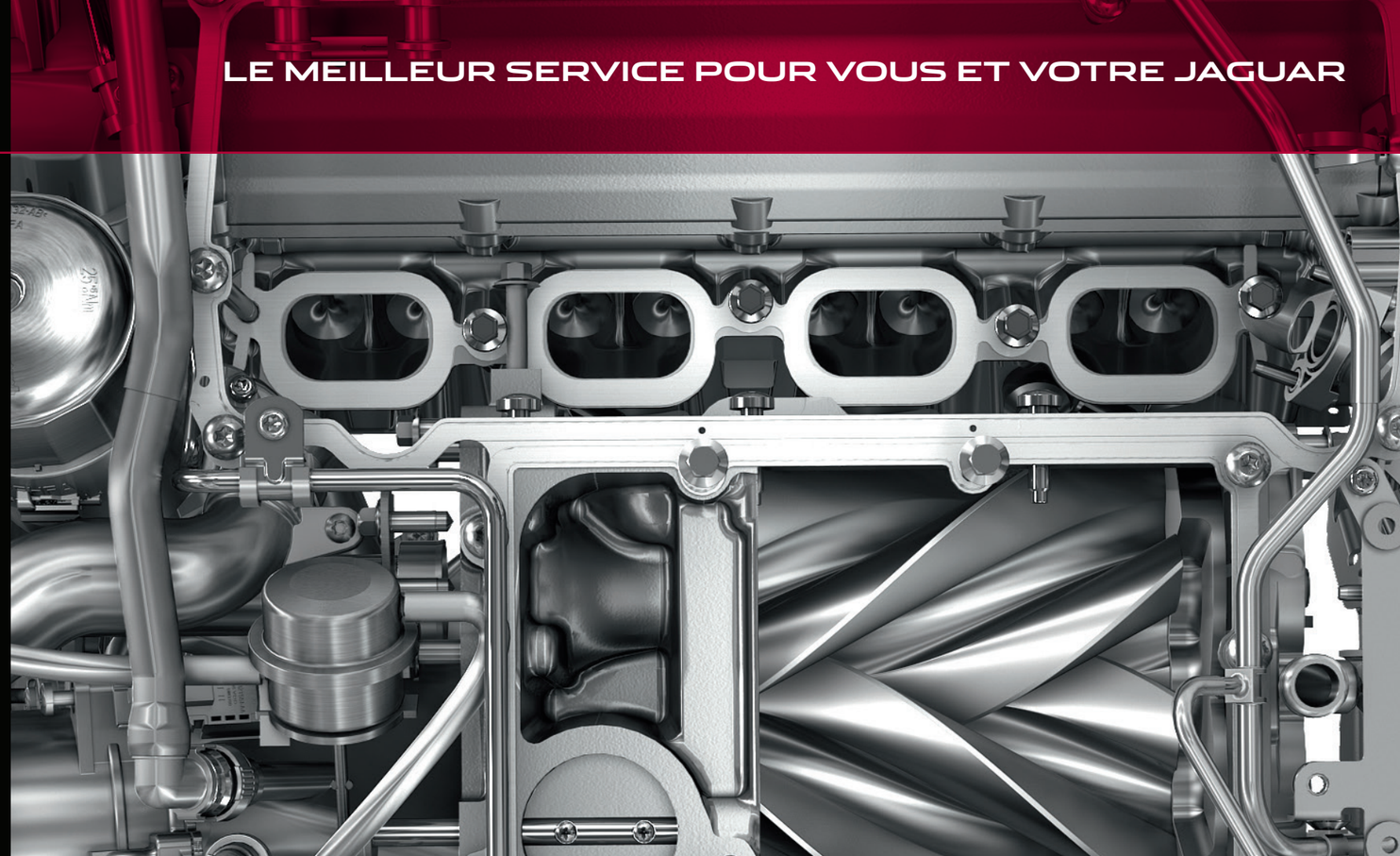

CONDITIONS GENERALES
JAGUAR LAND ROVER LIMITED

Ces termes et conditions (Conditions) sont d'application aux plans d'entretien fournis par Jaguar Land Rover Limited, Abbey Road, Whitley, Coventry CV3 4LF, Royaume Uni (« Jaguar »), et achetés par vous pour votre nouveau véhicule, comme décrit dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien.

Le Partenaire Jaguar vendeur établit le contrat ci-dessous entre vous et Jaguar. Pour l'exécution de ce contrat on entend par « Partenaire Jaguar » tout Réparateur Agréé Jaguar ayant souscrit le Programme d'entretien chez Jaguar.

Nous vous conseillons de lire attentivement ces Conditions et le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien ainsi que le Manuel d'entretien qui vous sont fournis par votre Partenaire Jaguar, et intégrés aux présentes conditions par référence.

En achetant le Plan d'entretien vous acceptez les présentes conditions.

Plans d'entretien

1. Jaguar Care: Le plan Jaguar Care couvre le coût des entretiens programmés prescrits par le constructeur pour votre voiture, y compris le coût des pièces, main-d'oeuvre et des fluides pour les postes d'entretien suivants: huile moteur, liquide de frein, filtre à huile, filtre à air, liquide lave-glace, filtre à carburant, filtre à pollen et le Vehicle Health Check. En outre les balais d'essuie-glace seront remplacés et la mise à niveau de l'AdBlue sera effectuée à chaque entretien programmé. En plus vous bénéficiez d'une couverture Assistance Routière pendant la période de couverture du Plan d'entretien. Ces éléments sont couverts à partir de la date de la première immatriculation de votre véhicule pour la période couverte indiquée dans le Certificat du Plan d'entretien ou le kilométrage maximal (premier échu).

Couverture et paiement

2. Jaguar garantit au client d'entretenir gratuitement le véhicule repris dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien, conformément aux prescriptions du fabricant et aux détails du Plan d'entretien.

3. Les détails et le type de votre Plan d'entretien, la période couverte, le kilométrage et les conditions de paiement sont inclus dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien.

4. Le paiement sera effectué au Partenaire Jaguar vendeur pour le montant indiqué dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien.

5. Le Plan d'entretien est conçu pour couvrir les véhicules qui répondent aux spécifications d'origine du fabricant. Si le véhicule est modifié avec des éléments non fournis par le fabricant ou avec des pièces de qualité inférieure ou encore équipé d'un kit de performance ou tuning non approuvé par le fabricant, Jaguar se réserve le droit de rejeter toute réclamation pouvant survenir à la suite du montage ou de la défectuosité de la partie modifiée qui autrement serait couverte par le Plan d'entretien. Des changements cosmétiques sont acceptables à condition qu'ils soient de taille et de spécification identique au composant équivalent du constructeur. Le cas échéant vous devez informer votre assureur de ces modifications.

6. La couverture en vertu du Plan d'entretien ne sera fournie:

    a. qu'à des personnes qui résident dans (ou personnes morales enregistrées dans) le territoire à la date de début du Plan d'entretien, comme préconisé dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien et
    b. pour les véhicules dans le territoire. A titre exceptionnel, si l'entretien sur le véhicule est requis à l'étranger, vous pouvez présenter votre voiture chez un Réparateur Agréé Jaguar en Europe pour l'exécution du Plan d'entretien.

7. Les éléments qui ne sont pas spécifiquement mentionnés dans le manuel du Plan d'entretien et tous les éléments à remplacer ou à réparer à la suite d'un abus ou d'une usure excessive ne sont pas couverts par le Plan d'entretien.

8. Le véhicule ne sera pas couvert par un Plan d'entretien, tant qu'il est la propriété d'un marchand automobile ou d'un garage, ou par le(s) propriétaire(s) d'un tel marchand automobile ou garage.

9. La couverture du Plan d'entretien commence à la date de la première immatriculation du véhicule et reste en vigueur pendant la période spécifiée dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien ou jusqu'à ce que le véhicule atteigne le kilométrage maximal. Notez que le premier entretien peut être nécessaire avant les 12 (24 pour Jaguar XE AJ200D) mois qui suivent la date de la première immatriculation du véhicule en conformité avec l'intervalle d'entretien préconisé dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien et le Manuel d'entretien.

10. L'échéance du Plan d'entretien est indiquée dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien. Tenez compte du fait que le Plan d'entretien peut expirer à une date antérieure si le kilométrage maximal (également noté dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien) est atteint en premier lieu.

11. Le Plan d'entretien est lié au véhicule et peut donc être transféré à tout propriétaire ultérieur du véhicule à condition que Jaguar en soit averti par écrit au plus tard lors de la présentation du véhicule pour un contrôle. Le Plan d'entretien ne peut pas être transféré à un autre véhicule, qu'il soit la propriété de l'acheteur initial ou de quelqu'un d'autre.

Conditions d’entretien

12. Une condition du Plan d’entretien est que le véhicule soit entretenu conformément aux directives du fabricant et aux éventuelles conditions spécifiques, indiquées dans la littérature de bord du véhicule. Vous devez vous assurer de présenter le véhicule pour l’entretien, conformément aux directives et aux conditions spécifiques du fabricant, sinon le Plan d’entretien ne sera plus valable.

13. Une autre condition du Plan d’entretien est que tous les travaux d’entretien sur le véhicule soient effectués par (i) le Partenaire Jaguar vendeur ou (ii) un autre Partenaire Jaguar ou encore (iii) tout autre Réparateur Agréé Jaguar, par des techniciens Jaguar approuvés. La liste des Réparateurs Agréés Jaguar peut être trouvée sur www.jaguar.be. A défaut de respecter cette condition, votre Plan d’entretien ne sera plus valable.

14. Notez que l’utilisateur du véhicule est responsable de l’exécution des contrôles réguliers hebdomadaires / mensuels de maintenance du véhicule, conformément aux instructions d’entretien figurant dans la littérature de bord du véhicule comme par exemple, et sans s’y limiter, la vérification des niveaux de liquide et de la pression des pneus.

Revendications

15. Toute plainte et correspondance se rapportant au Plan d'entretien doit être envoyée directement au Réparateur Agréé Jaguar.

16. Dans le cadre de ce Plan d'entretien des demandes d'entretien pour des véhicules, non compris dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien seront exclus.

17. Le Plan d'entretien ne peut pas être invoqué pour: (i) les coûts ou dommages liés à la maintenance inappropriée du véhicule ou découlant du non-respect des intervalles d'entretien du fabricant, (ii) les coûts ou dommages résultant du non-respect des avertissement visuels ou sonores des indicateurs et instruments de bord ou de la nonexécution des contrôles hebdomadaires / mensuels normaux et (iii) les frais ou les dommages dus à l'utilisation de combustibles ou de liquides inadaptés ou non autorisés par le fabricant.

18. Vous vous engagez à garder toutes les factures d'entretien sur le véhicule étant donné que le fabricant se réserve le droit de vérifier l'exactitude des revendications dans le cadre du Plan d'entretien.

Annulations, restitution et fin de contrat

19. Vous avez le droit de résilier l'achat du Plan d'entretien endéans les 14 (quatorze) jours à compter de la date d'achat reprise dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien. Vous obtiendrez un remboursement complet du prix que vous avez payé, à condition qu'aucune demande d'entretien sous le couvert dudit Plan d'entretien n'ait été formulée dans ce délai. Dans un tel cas, contactez le Partenaire Jaguar vendeur afin d'annuler votre Plan d'entretien. Votre Partenaire Jaguar vendeur se chargera de l'annulation de votre Plan d'entretien et vous remboursera le prix d'achat dès que possible et en tout cas endéans les 30 jours après la date à laquelle vous avez demandé l'annulation.

20. Hormis votre droit d'annulation, décrit au paragraphe 19, aucun remboursement du Plan d'entretien ne sera accordé.

21. Le Plan d'entretien sera résilié dans les cas suivants sans qu'aucune déclaration du Partenaire Jaguar vendeur ou de Jaguar ne soit requise :
    - En cas de perte totale du véhicule
    - En cas de dépassement de la durée du Plan d'entretien reprise dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien ou après exécution du dernier entretien contractuel (en fonction de ce qui est atteint en premier lieu).

22. En cas de fausses déclarations, utilisation abusive ou inappropriée des prestations du Plan d'entretien, infraction volontaire de la part du client par rapport au Plan d'entretien et ses Conditions, Jaguar se réserve le droit de suspendre sans délais les prestations sous le couvert du Plan d'entretien et/ou de mettre fin prématurément au Plan d'entretien sans que le client puisse revendiquer une quelconque indemnité ou le remboursement des travaux d'entretien.

Dispositions générales

23. Les informations que vous fournissez au moment de l'inscription dans le Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien seront transmises et stockés par votre Partenaire Jaguar vendeur (et un éventuel successeur), tous les Réparateurs Agréés Jaguar exécutant le Plan d'entretien et par Jaguar et ses sociétés liées. Les parties ci-dessus déclarent que vos informations seront traitées conformément à la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données personnelles.

24. Il est conseillé de garder votre Formulaire d'enregistrement du Plan d'entretien dans le véhicule. Il pourrait être demandé lors de la prise de rendez-vous pour un entretien de votre véhicule chez un Réparateur Agréé Jaguar. Si quelque chose n'est pas clair, ou si vous avez des questions, contactez votre Partenaire Jaguar vendeur.

25. Aucune concession ou faveur qui vous serait attribuée n'est de nature à réduire nos droits tels qu'énoncés dans les présentes Conditions.

26. Ces Conditions et tout litige ou réclamation découlant de ou liés à leur objet ou leur conclusion (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) seront traités et interprétés conformément au droit belge. En outre, les parties acceptent irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux belges pour régler des revendications concernant ou en rapport avec ces Conditions.

27. Rien dans ces Conditions ne peut affecter vos droits légaux en tant que consommateur pour des produits qui sont défectueux ou non conformes.

JAGUAR